

Le travail des enfants ; les femmes dans la vie politique et sociale

1- Lis le texte puis réponds aux questions :

Loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers
 ARTICLE 3 : [...] Si [...] un moteur hydraulique [est arrêté ou si] des réparations urgentes l'exigent, les enfants au-dessus de 13 ans pourront travailler la nuit, en comptant deux heures pour trois, entre neuf heures du soir et cinq heures du matin.
 ARTICLE 4 : Les enfants au-dessous de 16 ans ne pourront être employés les dimanches et jours de fête reconnus par la loi.
 ARTICLE 5 : Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de 12 ans, suivre une école.

a) A quel(s) moment(s) les enfants de plus de 13 ans peuvent-ils travailler la nuit ?

b) Jusqu'à quel âge les enfants travailleurs doivent-ils aller à l'école ?

2- Lis le texte puis réponds à la question :

Critique de la situation des femmes

Y aura-t-il toujours des esclaves parmi vous ? La femme l'est triplement. Esclave dans la famille où trop souvent on dispose de sa personne, de son cœur, de son avenir, sans même la consulter. Esclave des préjugés dont, par ignorance, elle augmente elle-même le poids. Esclave dans le mariage où la loi qui la protège est tellement illusoire.

Jeanne Deroin, *La Voix des femmes*, 1848.

Cité par Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes*, Albin Michel, 1994.

Souligne dans le texte de quoi la femme est esclave.

3- Parmi ces métiers, entoure ceux que les femmes pouvaient exercer au XIX^{ème} siècle.

